



## QUEL AVENIR POUR LA CRPCEN ?

Cette question constitue le thème du nouvel article qui vient d'être mis en ligne sur le blog-internet de la CGT-Notariat, chapitre « La CRPCEN et la CGT ».

**Nous rappelons que ce blog peut être consulté sur internet en tapant :**

**<http://cgtnotariat.blogspot.fr>**

► L'article mis en ligne évoque le problème général de l'avenir des retraites, pour lequel l'étude d'une « réforme globale » est envisagée par le gouvernement, après une phase de concertation avec les partenaires sociaux prévue à partir du printemps 2013.

**La CGT-Notariat est favorable pour la CRPCEN au maintien du régime actuel par annuités, notamment pour conserver le calcul des pensions sur le salaire annuel moyen des 10 meilleures années.**

► Ce même article évoque la question du financement qui conditionne l'avenir de la CRPCEN, et pour lequel la CGT-Notariat propose :

- de ramener les cotisations des salariés au niveau de celles du régime de la Fonction Publique, soit 11,30 % (au lieu de 13,23 % actuellement).
- d'assurer le financement des avantages particuliers de la CRPCEN et sa pérennité sur le long terme, par une cotisation additionnelle sur émoluments, s'ajoutant à ceux-ci ou intégrée dans le tarif des notaires.

► **Pour en savoir plus, consultez le blog-internet de la CGT-Notariat.**

La CGT-NOTARIAT est à votre service

N'hésitez pas à la consulter